

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 23 septembre 2025

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – KADRI - MADIOT - PRETOT - RICCI.

DOSSIER 4 :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT – VESOUL FC 3 du 20/09/2025 en U15G Départemental 1.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe d'Amance/Corre/Polaincourt ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (-1 point) à AMANCE/CORRE/POLAINCOURT pour en porter le bénéfice à VESOUL FC 3, score : AMANCE/CORRE/POLAINCOURT = 0 ; VESOUL FC 3 = 3.

Amende : 25€ à Amance/Corre/Polaincourt.

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du 27 et 28 septembre 2025 :**

Non transmission FMI dans les délais :

Perrouse (Départemental 4) :

Amende : 15€.

Absence code utilisateur et problème utilisation FMI :

Breuches (Départemental 4)

Amende : 25€

Le Secrétaire de séance
François FIDON

La Présidente,
Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.